

Compte-rendu de réunion

Objet : Groupe de travail « Déplacements, services et climat »

Date de réunion : 11 octobre 2022

Lieu : Salle Colomb, Miramas

Rédacteur du CR : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. Rappel du contexte

Faisant suite au débat public sur la liaison Fos-Salon organisé en 2021, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé dès fin 2021 une nouvelle phase d'études d'opportunités et de concertation continue.

Une première séquence de concertation s'est déroulée de mars à juin 2022 avec l'organisation de groupes de travail géographiques institutionnels et des groupes de travail thématiques grand public. Cette première séquence a permis d'enrichir les connaissances sur la situation du territoire, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.

En parallèle, les études d'opportunités de phase 2 sur le projet avancent et une nouvelle séquence de concertation s'engage jusqu'à la fin de l'année 2022. Cette séquence a pour objectifs de :

- Partager avec les parties prenantes de la concertation :
 - Les données de trafics et hypothèses prospectives ;
 - L'état initial actualisé ;
 - Les objectifs du projet ;
 - Les dynamiques d'évolution et projets envisagés sur le territoire ;
 - Les politiques et stratégies nationales : mobilité, énergie-climat, biodiversité, agriculture, ... ;
- Recueillir les enjeux prioritaires des participants pour permettre l'évaluation des variantes ;
- Co-construire les variantes ;
- Partager la méthode d'évaluation des variantes.

Le 11 octobre 2022, la DREAL a organisé à Miramas un groupe de travail « Déplacements, services et climat ». Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges et contributions de ce groupe.

2. Déroulé du groupe de travail

Le groupe de travail s'est déroulé en 5 temps :

- Introduction du groupe de travail ;
- Processus d'élaboration du projet ;
- État des lieux des trafics et des conditions de circulation ;
- Scénario prospectif de références et des enjeux climatiques ;
- Suites et clôture de la séance ;

Le support de présentation est consultable sur le site internet www.liaison-fos-salon.com

3. Rappels introductifs

En introduction, la DREAL rappelle :

- Les objectifs de la liaison Fos-Salon
- Le tracé retenu par la décision ministérielle
- Le processus d'élaboration du projet
- Les objectifs de la séquence 2 de concertation continue

Ces éléments de rappel ont suscité des interventions des participants concernant :

- M. DAL COL – La suppression de la variante n°1 dans la section Sud du projet au profit du projet d'extension de la réserve naturelle
- M. MEUNIER – Le coût inférieur qu'aurait représenté la variante n°1 comparé aux variantes étudiées dans la section Sud
- M. MEUNIER – L'enjeu d'éloigner les variantes du projet des habitations pour préserver la qualité de vie des riverains de Fos-sur-Mer
- La réaffirmation des objectifs du projet pour :
 - Désengorger les axes routiers existants des poids lourds qui se rendent au Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)
 - Fluidifier les temps de parcours
 - Améliorer la qualité de vie des habitants.
- M. MEUNIER – L'organisation de la séquence 2 des groupes de travail :
 - La DREAL précise que des réunions sont en cours de programmation et auront pour objectifs de présenter l'état initial actualisé du projet et de partager les premiers éléments de conception des variantes.
- M. MEUNIER – La qualification, dans la décision ministérielle, de la variante n°3 comme une variante de comparaison pour étudier la variante n°2.

4. Présentation des données de trafic

Dans un premier temps, la DREAL présente l'état des lieux des trafics et des conditions de circulation.

L'ensemble des données consolidées présentées lors de cette partie sont disponibles sur le support de présentation du groupe de travail accessible sur le site internet du projet.

Faisant suite à cette présentation, les participants sont intervenus sur :

4.1. Les comptages et données de trafic :

Pour :

- M. MEUNIER – Demander des précisions concernant les véhicules comptabilisés dans les comptages réalisés par la DREAL et la provenance des données :
 - La DREAL précise que sont comptabilisés les véhicules légers et les poids lourds.
 - Les données proviennent de comptages réalisés sur le terrain et des données collectées des GPS TOMTOM (vitesses pratiquées)
- Un participant – Connaître le nombre de points de comptage réalisés par la DREAL :
 - La DREAL précise avoir réalisé 25 comptages en 2021 et 10 comptages complémentaires en juin 2022 suite aux contributions du 1^{er} groupe de travail déplacements et services.
- M. MARQUIS – Demander des précisions concernant la prise en compte des données de l'enquête ménage réalisée par la Métropole Aix-Marseille Provence concernant les origines destinations des usagers.
 - La DREAL indique que les données de cette étude seront bien utilisées pour la modélisation des trafics. Elles permettent de comprendre la mobilité globale des voyageurs sur le territoire. Une note complémentaire du CEREMA jointe au présent CR présente des éléments d'analyse issue de cette enquête.
- M. MEUNIER – Comprendre les différences entre les comptages du département, de la DIRMed et ceux de la DREAL.
 - La DREAL précise que pour obtenir les données annuelles de trafic, elle a dû procéder à des mesures sur une période donnée qui ont fait l'objet d'un redressement sur la base des données annuelles fournies par le Département et par la DIRmed afin d'obtenir des données de trafic actualisées sur une année.
- M. MEUNIER – Indiquer que l'année 2021, au cours de laquelle ont été réalisés les comptages, ne représente pas une année « normale » en matière de trafic en raison de la crise post-covid et de l'accroissement du télétravail.
 - La DREAL indique que depuis la crise des gilets jaunes en 2018, aucune année ne peut être considérée comme « normale »

- M. COPPEY – Préciser que la part de mobilité des personnes en transports en commun sur le territoire est négligeable comparée aux autres déplacements sur la métropole Aix-Marseille-Provence.
- M. GALLICIAN – Demander à la DREAL de préciser les évolutions des trafics et de la mobilité sur le territoire par apport aux données déjà connues.
 - La DREAL indique que ces éléments seront pris en compte et développés dans le dossier d'étude socio-économique. La note complémentaire du CEREMA jointe au présent CR présente des éléments d'analyse issus de l'exploitation des comptages disponibles sur l'A54 et des cartes publiées annuellement par la DIR et le département depuis 2008.
- M. COPPEY et M. GALLICIAN – Demander à la DREAL de donner du dynamisme aux données présentées en les remettant en perspective avec les données de trafics passés et les prévisions prospectives tout en incluant les origines / destinations des usagers.
- M. PERONNET – Demander à la DREAL d'apporter des précisions concernant la part de poids lourds présents dans le trafic routier lors des pics de saturation du réseau existant.

4.2. Les objectifs du projet :

Pour :

- M. MARQUIS – Préciser que des études ont démontré que le trafic ne diminuait pas en ajoutant une nouvelle voie sur une route existante ou pouvait aggraver la situation (paradoxe de Braess). Au regard de ces éléments, il serait préférable de privilégier des investissements dans des projets de mobilité douce, de transports collectifs ou de fret ferroviaire pour répondre à l'objectif de fluidification des trafics.
- Me. FABRE et M. LESCOT – Remettre en question l'intérêt d'un projet routier dans un contexte inflationniste et de développement durable.
- M. MEUNIER indique que le projet de liaison Fos-Salon répond au besoin de développement de la mobilité sur le territoire pour répondre aux 60 ans de développement du GPM.

4.3. Les projets de mobilité portés sur le territoire :

Pour :

- M. MARQUIS – Privilégier le développement des transports collectifs, du vélo, du ferroviaire et du fluvial pour le fret.
 - La DREAL précise qu'un comité de suivi des mobilités de l'Ouest étang de Berre a été mis en place pour inscrire le projet de liaison routière entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence dans une stratégie globale de développement des mobilités à l'échelle du territoire
- M. PERONNET – Indiquer que le report et la fluidification du trafic sur la RN569 permettront aux communes d'intensifier le développement de pistes cyclables sur les voiries qui seront apaisées avec la réalisation du projet.

5. Présentation du scénario prospectif de référence et enjeux climatiques

Dans un second temps, la DREAL présente le scénario prospectif de référence et la prise en compte des enjeux climatiques

Faisant suite à cette présentation, les participants sont intervenus sur différentes thématiques.

5.1. Le scénario prospectif de référence

- M. GALLICIAN – Demande à la DREAL si le modèle multimodal de la Métropole allait être utilisé pour modéliser les trafics à l’horizon de la mise en service du projet.
 - La DREAL indique que le modèle de la Métropole sera utilisé lorsque sa mise à jour sera terminée, a priori au moment des phases d’études préalables.
- Les participants ont complété les projets pris en compte dans le scénario prospectif avec :
 - M. ARAGNEAU – Le développement de la base aérienne d’Istres,
 - M. ARAGNEAU – La création du *hub* des armées
 - M. PERONNET – Les projets de pistes cyclables entre Salon-de-Provence, Miramas et Grans
 - M. DAL COL – La création d’une sidérurgie à Fos-sur-Mer en 2024
- M. COPPEY – Remet en question les projets pris en compte dans le scénario prospectif dans la mesure où certains ne sont pas encore actés.
- M. PERONNET – Demande à la DREAL de préciser la capacité de transport d’une route en 2x2 voies à vitesse réduite et d’une route en 2x1 voie afin de mieux identifier la capacité de l’infrastructure aujourd’hui et à terme à faire circuler les véhicules et poids lourds.
- M. PERONNET – Indique à la DREAL de consulter les maires situés au Nord de Salon-de-Provence pour connaître les prévisions de développement urbain afin d’anticiper la densification démographique de ces zones et l’augmentation induite des usagers des transports sur la liaison Fos-Salon.
- M. PERONNET – Demande à la DREAL de présenter, sous forme de graphique, les prévisions d’évolution des trafics pour faciliter leur compréhension.

5.2. Les enjeux climatiques

M. MARQUIS – Met en avant l’importance de ces enjeux et un besoin de les traiter davantage lors des prochains groupes de travail.

6. Suites

La DREAL présente les suites du processus d’élaboration du projet et de concertation avec :

- L'envoi du diaporama et d'une synthèse de la réunion.
- L'organisation de groupe de travail grand public sur les 3 secteurs :
 - Secteur Nord : le 23 novembre à Miramas
 - Secteur Centre : le 24 novembre à Istres
 - Secteur Sud : le 29 novembre à Fos-sur-Mer
- L'organisation du comité de suivi intermodal Ouest étang de Berre le 18 novembre.

En complément, les participants interrogent la DREAL sur :

- La période de réalisation des études d'impacts environnementaux :
 - La DREAL précise que les études d'impacts seront réalisées avant l'enquête publique.
- L'état d'avancement des études sur les risques technologiques et la possibilité de réaliser une étude sur les risques des poids lourds pour le transport de matières dangereuses.
 - La DREAL précise que l'étude sur les risques technologiques est actuellement en cours par l'Ineris.
 - La DREAL précise qu'il n'y a pas, à ce jour, d'étude prévue sur les risques des poids lourds transportant des matières dangereuses.

7. ANNEXE – LISTE DES PARTICIPANTS*

Nom	Prénom	Organisme
CEREA	XAVIER	Responsable d'opération - DREAL PACA
RICHARD-FERROUDJI	Audrey	Commission Nationale du Débat Public – Garante Liaison Fos Salon
PITOISET	Anaëlle	CEREMA
TROULLIoud	Olivier	CEREMA
MEYER	Eric	Bureau d'étude Egis
FLEURUS	Jordan	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
NIFLORE	Thomas	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
PÉRICHON	Blandine	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA

Nom	Prénom	Organisme
ABDALLAH	Nadia - Claudine	Mairie d'Istres
ARAGNEAU	Alain	Adjoint au maire d'Istres
ARANDA	Stéphane	EPAD Ouest Provence
AZAM	Christophe	Habitant
BALLARO	Xavier	GPMM
BEN RAIS	Linda	Mairie de Miramas
CALLET	Marie-Pierre	5ème vice-présidente – déléguée aux routes Département 13
CARBONEL	Sylvie	Habitant
CASTILLO	Christian	
CLARET	René	Habitant
COPPEY	Stéphane	Représentant de l'association FNE
DAL COL	Gilbert	Représentant de l'association MCTB
FABRE	Marie-Claude	Habitante, Collectif Cistude
FONTAINE	Yvon	Représentant de l'association de défense des riverains de Fos-sur-Mer
GALLICIAN	Jean-Christophe	ASF
GIRE	Marie-Josèphe	
GRAZINI	Brigitte	Mairie de Miramas
HARO	Gladys	
HIGLI	Daniel	Adjoint au maire de Miramas
LALANDE	François	Représentant de l'Association ADPLGF
LÉCOLE	Daphné	GPMM
MARQUIS	Christian	Collectif Cistude
MEUNIER	Romuald	Représentant de l'association MCTB
MILLEVILLE	Christelle	
MONNIER	Isabelle	Sous-préfecture d'Istres
PASQUIER	Julien	Vinci
PEREZ	Erick	Habitant
PERONNET	Michel	Mairie de Grans
PLATON	Jean-Luc	
RICHARD	Caroline	
TASSONE	Carmelo	Directeur aménagements et grands projets Mairie de Miramas
VIGOUROUX	Frédéric	Maire de Miramas

* Participants ayant renseigné la feuille d'émargement